

vendeur de journaux voit un autre vendeur de journaux à l'angle de deux rues, il ne va pas se placer à cet endroit, mais il s'en va ailleurs. C'est ce que font les propriétaires d'entrepôts frigorifiques.

*M. Nicholson :*

Q. En faisant votre investigation, avez-vous constaté l'existence de territoire où il n'y avait qu'un seul, ou même deux propriétaires d'entrepôts frigorifiques?—R. Je n'ai pas de détails présents à la mémoire, mais si vous voulez consulter cette partie du rapport sur les entrepôts frigorifiques sur une grande échelle, vous trouverez, peu importe la manière dont nous avons obtenu ces renseignements, qu'il y a certaines lignes, comme les œufs, le bacon, le bœuf et les autres produits de ce genre, dont certaines puissantes compagnies, 10 ou 11 sur un total de 100 compagnies d'entreposage, avaient pratiquement le contrôle.

*Le vice-président :*

Q. Avez-vous déjà entendu dire qu'une compagnie comme celles de Swift, Matthews-Blackwell, ou d'autres compagnies puissantes, n'envoyait dans un comté qu'un très petit nombre d'acheteurs?—R. Je n'en sais absolument rien.

*M. Devlin :*

Q. Dans ce rapport sur le coût de la vie où vous dites au ministre: "J'ai indiqué avec un grand soin le coût et les prix. J'ai plusieurs fois insisté sur le droit des acheteurs compétents à acheter à des prix équitables. J'ai fait des recherches pour découvrir l'existence des combines de commerce, j'en ai découvert plusieurs et les ai forcées de se dissoudre, mais je n'essaierai pas de vous faire rapport sur toutes ces questions. Ces questions ont constitué une partie de mon travail de la journée et vous en connaissez aussi long que moi sur la plus grande partie de ces questions, non pas de toutes."—R. Cela se rapporte particulièrement au charbon.

Q. Au charbon?—R. Au charbon particulièrement, oui. J'ai constaté l'existence de ce qui était généralement connu sous le nom de conventions de gentilshommes, et dans la section du charbon vous verrez que ce sujet est étudié. C'est dans le premier rapport que j'ai envoyé. Puis vient le sucre. Puis le sujet suivant est le charbon. Vous trouverez ces questions traitées en détails dans différents rapports, et le troisième est celui des entrepôts frigorifiques.

*M. Douglas :*

Q. Relativement à ce rapport qui vient de vous sur la question du sucre, je constate dans votre rapport sur le sucre que la *British Columbia Refining Company* contrôle le commerce du sucre à partir de l'est de Brandon et de Yorkton jusqu'à la côte de la Colombie Britannique. Vous donnez aussi les prix. Le prix du sucre granulé à Brandon était alors de huit dollars et demi les cent livres. A Edmonton, ville située à cinq ou six cents milles plus près de Vancouver, le point d'origine, le prix était de \$8.95. A Camrose, endroit encore plus loin de la Colombie Britannique, le prix était de \$8.82, et à Regina, le prix était de \$8.47. A Brandon on ne payait que 3 cents de plus par cent livres de sucre qu'à Regina. A Edmonton, on payait quarante-cinq cents par cent livres de plus, à cinq ou six cents milles plus près du point d'expédition?—R. Vous avez ici le système d'égalisation en vertu duquel le sucre est distribué. Vous trouverez le système des taux égalisés expliqué dans tous ses détails, page après page, avec une explication. C'est une chose tellement compliquée que je ne crois pas pouvoir la résumer au comité dans quelques mots.

Q. Mais pour une intelligence ordinaire, la raison de ce taux à Brandon vient de ce que la *Montreal Refining Company* a à faire face à la concurrence de la *British*

[M. W. F. O'Connor.]